

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**30 OCTOBRE 2002**

L'an deux mil deux, le trente octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores Gautier, Maire.

Etaient présents : M.D. Gautier, B. Boivin, C. Nocque, P. Caumont, I. Hard, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil, G. Monnier, F. Pennamen, R. Renier.

Etaient absents excusés : D.Durand. (procuration à B. Boivin), D. Guéville (procuration à M.D. Gautier), L. Leborgne (procuration à I. Hard), S. Prigent

Secrétaire de Séance : B. Joly

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Achat d'un terrain
- Demande de subvention pour le mini-stade.

**1 – EXCEDENT CANTINE 2001/2002**

**02.06.69**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan financier de la cantine scolaire pour l'année 2001-2002, qui fait apparaître un solde excédentaire entre les dépenses alimentaires et les recettes totales. Madame le Maire propose donc de répartir cet excédent entre les communes de Saint Laurent de Brèvedent et Saint Martin du Manoir au prorata du nombre de repas pour chaque commune. Par ailleurs, il convient de demander une participation aux frais d'énergie à la commune de Saint Laurent de Brèvedent. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- × **décide - de reverser** la somme de **22.334,65 €** à la commune de Saint Laurent de Brèvedent,
- **de facturer** la somme de **1.596,29 €** à la commune de Saint Laurent de Brèvedent pour participation aux frais d'énergie

**2 – AMENAGEMENTS DE VOIRIE**

**02.06.70**

Monsieur Christian NOCQUE, Adjoint à la voirie, présente aux conseillers municipaux un projet d'aménagement de voirie réalisé en commission, ayant pour but de limiter la vitesse des véhicules empruntant les routes d'Enitot, d'Enéaumare et du Mesnil. Il se décompose ainsi (cf. plan annexé) :

- pose d'un panneau de limitation de vitesse à **45 km/h** sur la route du Mesnil à l'entrée du hameau d'Enitot, et déplacement de celui existant à l'entrée du hameau sur la route d'Enitot,
- pose de deux panneaux **Stop** au carrefour des routes d'Enitot, d'Enéaumare et du Mesnil dans l'axe des routes d'Enitot et du Mesnil et suppression du **Stop** actuel à ce même carrefour sur la route d'Enéaumare,

- pose d'un panneau **Stop** au carrefour de la route d'Enitot et de l'entrée *est* du lotissement des Hauts de Saint Martin pour les véhicules en provenance du hameau d'Enitot. La bordure de l'entrée du lotissement sera conservée.

La signalisation au sol sera mise en conformité pour assurer la sécurité des usagers et des dispositions seront prises pour alerter les automobilistes de ces modifications de signalisations. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* donne son accord** pour la réalisation du projet présenté.

### 3 – PERSONNEL ADMINISTRATIF : SIGNATURE DE CONTRAT

02.06.71

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que le secrétariat de mairie doit faire face à une surcharge de travail importante, qui ne peut être assumée entièrement par le personnel permanent en raison notamment de la formation initiale qui doit être effectuée par Madame la Secrétaire de Mairie suite à sa nomination au grade de rédacteur.

Elle propose donc au Conseil Municipal de recruter un agent pour un contrat de 3 mois renouvelable une fois afin de pallier ce besoin en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame le Maire à signer un contrat avec un agent contractuel pour une durée de trois mois à compter du 01/11/2002 et à le renouveler une fois. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 259 (échelle 4 – adjoint administratif) pour un temps de travail hebdomadaire de 26/35<sup>ème</sup>.

### 4 – CONVENTION DE REPARTITION DES DEPENSES LIEES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

02.06.72

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que le syndicat intercommunal (SICOMVHE) destiné à assurer la collecte des ordures ménagères pour les communes de Gainneville, Rogerville et Saint Martin du Manoir n'a pas pu être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il y a donc lieu d'établir, entre ces trois communes, une convention de répartition des dépenses occasionnées par la collecte des ordures ménagères pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2002. Chaque collectivité règlera au prestataire de service sa quote-part figurant sur la convention. Le montant de la charge due par la commune de Saint Martin du Manoir s'élève à 3.877,58 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame le Maire à signer la convention de répartition des dépenses liées à la collecte des ordures ménagères entre les trois collectivités,

**\* décide** de procéder au transfert de crédit suivant, en section de fonctionnement :

- article 65546	Participation au SIVU	- 3.878 €
- article 611	Contrats de prestations de services	+ 3.878 €

### 5 – ACHAT DE TERRAIN

02.06.73

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre du projet de lotissement communal il est nécessaire de faire l'acquisition d'un terrain situé route de la Forge, cadastré ZD n° 6 et pour une surface d'environ 12.000 m<sup>2</sup>. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des propriétaires pour acheter le terrain décrit ci-dessus et à en négocier le prix.

### 6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MINI-STADE

02.06.74

Monsieur Philippe JANVIER, Conseiller Municipal, présente aux conseillers municipaux le projet de mini-stade élaboré par le Conseil Municipal des Jeunes. Ce projet consiste à aménager une aire d'activités multisports (basket, hand, foot, etc..), afin de créer un nouveau lieu de rencontre pour les jeunes, promouvoir l'activité sportive, et répondre à l'attente des jeunes saint martinais. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✘ **sollicite** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour la création de ce mini-stade. Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2002.

### QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire donne lecture des remerciements de Mademoiselle Amélie RENAULT, pour la récompense du site internet.

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de Mademoiselle Anne-Claire URVOY du Conseil Municipal des Jeunes en raison de son départ de la commune. Madame le Maire et les conseillers municipaux lui adressent leurs sincères remerciements pour sa participation active au sein du CMJ.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une subvention de 149.561 € a été accordée par le Conseil Général pour *l'élargissement du CR3*.

▲ Madame le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du courrier de Madame TIGNOL faisant part de la mauvaise isolation thermique du logement de fonction de l'école. La question sera étudiée en commission urbanisme, et Messieurs Bruno BOIVIN et Benoît LEGENTIL se rendront sur place pour estimer les travaux à réaliser.

▲ Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Xavier MABIRE concernant la circulation et la sécurité sur la route d'Enitot (portion en sens unique). La question sera étudiée en commission voirie.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs membres du Conseil Municipal des Jeunes (parmi les plus âgés) proposent de repeindre les murs de la salle polyvalente. L'ensemble du Conseil Municipal remercie les jeunes pour cette initiative et y donne un avis favorable.

▲ Madame Marie-Françoise DAVOULT, Conseillère Municipale, signale des dépôts sauvages (matelas, divers, ...) sur la route longeant la voie rapide jusqu'à la rocade. Cette portion de voie se trouvant sur la commune de Montivilliers, les services municipaux concernés seront prévenus.

▲ Monsieur Christian NOCQUE, Adjoint à la voirie, indique que la commission voirie réunie le 10 octobre dernier a demandé un devis à la DDE pour une étude d'aménagement du carrefour du Sapin et de son accès par la rue Mabire – partie nord.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 45.